



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2012)17

7 avril 2012

lère Session Plénière
Strasbourg, 14 – 16 mai 2012

Examen de la politique culturelle – Etat d'avancement

DOCUMENT POUR DISCUSSION ET DECISION

Point à l'Ordre du Jour provisoire 3.2.1

Projet de décision

Le Comité :

- **prend note** des progrès accomplis dans l'examen de la politique culturelle de la Turquie et de la Fédération de Russie, ainsi que des prochaines étapes vers l'achèvement des exercices et remercie les autorités concernées de s'engager dans une analyse approfondie de leur politique, partie intégrante de l'examen ;
- **se félicite** de la proposition d'un examen de la politique culturelle centré sur le thème des partenariats public-privé dans le domaine de la culture, notamment les industries culturelles, et invite les membres du CDCPP à réfléchir à l'octroi de contributions volontaires au projet ;
- **invite** les membres du CDCPP à envisager de participer à un examen de la politique culturelle du Conseil de l'Europe avec une méthodologie adaptée aux besoins et domaines d'intérêt spécifiques des Etats membres.

CONTEXTE

Examen de la politique culturelle en Turquie

Les travaux sur l'examen de la politique culturelle en Turquie ont débuté en 2009, avec une première visite effectuée dans le pays (Ankara, Istanbul) par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe en automne 2009 et un premier projet de rapport national publié par les autorités turques. En 2010/2011, les travaux sur l'examen de la politique culturelle ont avancé lentement, tandis que l'université BILGI d'Istanbul a préparé un rapport s'inscrivant dans une perspective civique sur la politique culturelle de la Turquie. Le projet de rapport a été présenté en mars 2011 à Istanbul devant un public de chercheurs, praticiens et décideurs politiques dans le domaine de la politique culturelle, dont des membres du ministère de la Culture et du Tourisme. Les experts du Conseil de l'Europe participant à l'examen de la politique culturelle et le Secrétariat ont assisté à la présentation en tant qu'observateurs.

A cette occasion, une réunion informelle entre les représentants du ministère et du Conseil de l'Europe a souligné l'attachement des deux parties à cet exercice conjoint, ainsi que les progrès accomplis du côté turc sur le deuxième projet de rapport national, établi en concertation avec des représentants du ministère, de la société civile et du secteur privé. A la suite de constants échanges de vues entre les ministères de la Culture et des Affaires étrangères et le Secrétariat en 2011, une réunion de planification s'est tenue en décembre au Bureau du Conseil de l'Europe à Paris pour prévoir les prochaines mesures à prendre pour mener l'examen de la politique à bonne fin.

La deuxième visite d'experts en Turquie s'est déroulée dans d'excellentes conditions du 30 mars au 6 avril et a englobé les villes d'Istanbul, Mardin, Diyarbakir, Izmir et Trabzon. A la lumière du second projet de rapport national et des points de vue recueillis au cours des première et seconde visites effectuées en Turquie, le groupe d'experts a commencé à préparer son rapport indépendant début mai 2012.

Examen de la politique culturelle de la Fédération de Russie

La Fédération de Russie est le premier Etat membre du Conseil de l'Europe à s'engager dans une deuxième série d'examens de la politique culturelle. Après avoir achevé un premier exercice général en 1996, les autorités russes se sont lancées en 2011 dans un nouveau projet appliquant une approche méthodologique révisée. Celle-ci prévoit une étude bien circonscrite, conjuguant deux méthodologies, l'une thématique ou centrée sur un problème, l'autre, régionale, dans le but d'examiner problèmes et objectifs politiques de la manière la plus précise qui soit. Les thèmes retenus sont les suivants : *diversité, cohésion et valeur sociale de la culture, infrastructure pour la culture, production culturelle contemporaine et industries culturelles*. Les régions étudiées sont *Oulianovsk, Mari-El* et *Omsk*. Autre changement méthodologique, l'étroite coopération des équipes et des chercheurs nationaux et internationaux conduisant à l'élaboration d'un seul rapport d'examen conjoint.

Après des réunions de travail avec les autorités russes et les chercheurs nationaux et internationaux en avril 2011 et octobre 2011, une première visite d'experts a été effectuée dans les régions d'Oulianovsk et de Mari-El du 4 au 9 décembre 2011, une seconde à Omsk du 11 au 15 mars 2012.

Examen parallèle de la politique culturelle centré sur les partenariats public-privé dans le domaine culturel

L'Azerbaïdjan et la République de Moldova ayant demandé un examen de leur politique culturelle (à l'occasion de la session plénière de 2010 du CDCULT) et soumis, l'été 2011, une demande –restée sans suite– concernant un projet de politique culturelle à financer dans le cadre des programmes UE de renforcement des capacités culturelles pour la région de l'IEVP, le Secrétariat a élaboré en consultation avec les pays concernés (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine) une proposition d'examen thématique de la politique culturelle sur le thème des partenariats public-privé-civil dans le domaine de la culture .

L'étude contribuera à promouvoir une gouvernance moderne du secteur public, en matière culturelle, et aidera au renforcement des capacités institutionnelles et non-institutionnelles pour l'élaboration de politiques et stratégies culturelles. La formulation de stratégies et mesures pour changer et innover revêtira également de l'intérêt pour d'autres Etats membres se trouvant face à des questions similaires touchant à l'optimisation de leurs structures et mécanismes de gouvernance. Le projet implique la mise en place de groupes de projets multipartenaires (administration publique, secteur privé/entreprises, société civile). Le processus d'examen parallèle utilisant les mêmes indicateurs et une langue commune offre un outil à long terme pour concevoir, mettre en œuvre et, ultérieurement, évaluer de nouvelles approches de la politique culturelle.

PROCHAINES ETAPES

Examen de la politique culturelle de la Turquie

Il est envisagé d'achever le rapport national et celui des experts en décembre 2012, de préparer les publications ultérieures et d'organiser une présentation des résultats de l'examen de la politique culturelle à l'occasion de la session plénière 2013 du CDCPP en présence du ministre turc de la Culture et du Tourisme et de sa délégation.

Examen de la politique culturelle de la Fédération de Russie

L'examen ciblé de la politique culturelle devrait être achevé au début du printemps 2013 avec le lancement du rapport d'examen conjoint. Les points de vues recueillis durant le processus d'examen nourriront les débats de la prochaine Conférence des ministres de la Culture qui se tiendra, à l'invitation de la Fédération de Russie, au printemps 2013.

Examen parallèle de la politique culturelle centrée sur les partenariats public-privé dans le domaine de la culture

La collecte de fonds pour l'examen thématique de la politique culturelle sur les partenariats public-privé-civil dans le domaine de la culture suit son cours et si tout va bien, les ressources requises auront été obtenues d'ici l'été 2012. Ceci permettrait la mise en œuvre de l'activité dès le début de l'automne, notamment une manifestation de lancement à Bakou, Azerbaïdjan, en septembre 2012. Le délai envisagé pour l'étude est de 18 mois, avec conclusion et présentation des résultats au printemps 2014 - si toutefois ce projet peut être financé par des ressources extérieures.

Examens de la politique culturelle - une possibilité offerte à tous les Etats membres

A ce jour, 30 Etats membres du Conseil de l'Europe ont eu leur politique culturelle examinée et plusieurs se sont lancés dans des études sectorielles ou transversales. La possibilité d'échanges et transferts de connaissances approfondies avec des experts européens indépendants - d'un vaste vivier d'experts de haut niveau - s'est avérée fort utile pour les pays qui participent au programme.

Les Etats membres pourraient envisager de se lancer dans un examen ciblé seconde génération lorsqu'ils sont face à des problèmes et objectifs politiques très préoccupants. Le Secrétariat est disposé à fournir de plus amples informations et propose des approches ciblées en réponse à des demandes individuelles d'Etats membres.